

• LA CHAUX-DE-FONDS • LA CHAUX-DE-FONDS • LA CHAUX-DE-FONDS •

# Première séance du nouveau Conseil général Election des cinq conseillers communaux M. Louis Genilloud préside le législatif

Le Conseil général élu les 18 et 19 mai derniers a siégé hier soir pour la première fois. M. André Sandoz, président du Conseil communal (les membres de l'exécutif sortant de charge restent en fonction jusqu'au 30 juin prochain) a tout d'abord présidé la séance, puis a cédé sa place au président provisoire, M. Jean Hirsch (S). Celui-ci, second doyen d'âge de l'assemblée, remplaçait le véritable doyen, M. Charles Roulet en raison de la candidature de ce dernier au Conseil communal. Puis le bureau du législatif s'est constitué pour une année avec à la présidence M. Louis Genilloud (R). L'élection des cinq conseillers communaux a été précédée d'un débat qui prit parfois un ton assez vif. Un seul tour de scrutin suffit : MM. André Sandoz (ancien), Maurice Payot (nouveau), Charles Roulet (ancien), Jacques Béguin (nouveau) et Robert Moser (nouveau) ont été élus. L'exécutif chaux-de-fonnier est donc composé de deux socialistes, un popiste, un progressiste national et un radical alors que celui de la précédente législature comprenait trois socialistes (MM. Sandoz, Vuilleumier, Petitguguenin) un popiste (M. Roulet) et un radical (M. Favre-Bulle). Cette première séance s'est terminée par la nomination de diverses commissions et sous-commissions.



Le nouveau président du Conseil général, M. Louis Genilloud (R) (à droite) et le premier vice-président, M. Philippe Thomi (POP). (photo Impartial)

## Les candidates non élues offrent des fleurs à Mme Corswant

M. André Sandoz, ouvrant la séance, rappelle le résultat des élections : socialistes 15 sièges, popistes 11, radicaux 7, progressistes-nationalistes 6 et libéraux 2. Hier soir, 39 conseillers généraux étaient présents, deux s'étaient fait excuser. Sur 41 membres, 24 sont anciens et 17 nouveaux.

Pour la troisième fois, les femmes ont participé aux élections communales. Si, comme l'a souligné M. Sandoz, elle y ont pris part en plus grand nombre cette fois, en revanche, le nombre des élues a été plus faible que lors des précédentes élections communales, puisqu'une seule candidate, Mme Corswant (POP) a trouvé grâce devant le corps électoral, en mai passé !

M. Sandoz, dans une parenthèse, saluant Mme Corswant, a rappelé

premier secrétaire : M. Raymond Huguenin (S) ; deuxième secrétaire : M. Gilbert Rochat (S) ; questeur : MM. Francis Perrin (POP) et J.-M. Boilat (S).

M. Genilloud fit un bref tour d'horizon, évoquant les problèmes les plus importants qui devront être résolus durant la période administrative qui va s'ouvrir.

## Election du Conseil communal

L'assemblée procéda ensuite à l'élection des cinq membres du Conseil communal. M. Jacques Kramer (S), porte-parole de son groupe, précisa une fois de plus la position de ce dernier et la décision prise en assemblée générale du parti d'appuyer l'élection d'un popiste et de ne pas s'opposer à l'entrée de deux « bourgeois » à l'exécutif. Si le parti socialiste a accepté l'offre de participation des partis bourgeois, dit-il, il exige en contre-partie que cette nouvelle collaboration soit effective et fructueuse. Sinon les socialistes n'hésiteront pas à revoir leur position dans quatre ans.

Le porte-parole socialiste critiqua vivement, sans que cela concerne en aucune manière la personnalité de M. Béguin (PPN), la renonciation de dernière heure du candidat progressiste-national, M. Jean-Claude Jaggi.

La décision des socialistes d'ouvrir la porte du Conseil communal à deux représentants des partis bourgeois date d'il y a une semaine, a fait remarquer M. Jaggi !

M. Maurice Favre (R), présente, au nom de son groupe, le candidat M. Robert Moser, précisant que les radicaux appuieront la double candidature socialiste dans l'esprit de constituer un gouvernement d'union locale.

M. Olympi (PPN) s'abstint de présenter M. Jacques Béguin, bien connu de toute la ville. Il ne fit que souhaiter son élection pour le profit de la ville. M. Broillet (POP), donna les raisons de la revendication popiste d'un deuxième siège à l'exécutif. Il s'en prit violemment et en termes qu'on entend rarement dans cette assemblée, à l'attitude des partis bourgeois dont la campagne électorale fut « éhontée »,

qu'il a le droit de définir dans quelles conditions il désire participer à la gestion des affaires communales. Les termes utilisés par le porte-parole popiste dépassaient nettement les limites de ce qui est acceptable.

Après ce débat auquel on s'attendait, l'assemblée passa au scrutin. Bulletins délivrés : 39 ; rentrés et valides : 39 ; majorité absolue : 20 voix. Ont été élus : MM. André Sandoz (S) 39 voix ; Maurice Payot (S) 38 ; Charles Roulet (POP) 25 ; Jacques Béguin (PPN) 22, et Robert Moser (R) 20. Le second candidat popiste, M. Jean Steiger, a obtenu 12 voix. Et M. Maurice Favre, qui n'était pas candidat... 1, sa propre voix, ou celle de M. Broillet ?

## Nomination de diverses commissions

Diverses commissions et sous-commissions ont été constituées hier soir. Nous en publierons la composition demain.

G. Mt.

## Etat civil JEUDI 20 JUIN

### Naissances

Emmenegger Isabelle-Evelyne, fille de Pierre-Emile, étampier, et de Cécile-Marie, née Auderset — Schmid Annette-Mireille, fille de Roland-Erwin, employé de bureau, et de Ginette-Alida, née Pillet.

### Promesses de mariage

Darmerie Jean-Pierre, dessinateur en génie civil, et Imobersteig Katia-Jeanine.

### Décès

Sandoz Tell-Alfric, agriculteur, né en 1895, veuf de Léa-Ida, née Matile. — Löwer, née Blum, Jeanne-Bertha, ménagère, née en 1895, veuve de Löwer Alfred-Julien. — Miserez, née Kreuzer, Luise, ménagère, née en 1882, veuve de Miserez Joseph-Léon. — Houariet Pierre-André, caissier, né en 1948, celibataire. — Jeannet, née Willeumier, Angèle-Emma, née en 1883, veuve de Jeannet Charles-Ernest.

## MEMENTO

### VENDREDI 21 JUIN

PLACE DU GAZ : 20 h., Cirque Knie.  
MUSÉE DES BEAUX-ARTS : 10 h. à 12 h., 14 à 17 h.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE : 14 h. à 16 h. 30.

MUSÉE D'HORLOGERIE : 14 h. à 17 h. PHARMACIE D'OFFICE : jusqu'à 22 h. Wildhaber, Léopold-Robert 7.

Ensuite, cas urgents : Tél. No 11. SERV. DE URGENCE MEDICALE ET DENTAIRE : Tél. No 21077 renseignera (N'appellez que en cas d'absence du médecin de famille).

FEU : Tél. 18.

POLICE SECOURS : Tél. No 17.

## Maîtrise fédérale pour les coiffeurs et coiffeuses dames



Candidat à la maîtrise fédérale exécutant un modèle de coiffure. (photo Impartial)

## Le nouveau Conseil communal chaux-de-fonnier



De gauche à droite : M. Charles Roulet (POP) 66 ans, conseiller communal depuis 1964 et député. — M. Maurice Payot (S) 47 ans, nouveau. Chancelier communal depuis juillet 1959, président de la Commission scolaire depuis 11 ans, membre de diverses Commissions de l'enseignement et de plusieurs comités d'organisation (Modiac, Fête de la Montre, Union des sociétés de gymnastique),

président central de la SEP L'Olympic, chef technique de la section d'athlétisme pendant cinq ans. — M. André Sandoz (S), 57 ans, conseiller communal et président de l'exécutif depuis septembre 1960. — M. Jacques Béguin (PPN) 46 ans, nouveau. Agriculteur au Crêt-du-Locle, député depuis 1949, a présidé le Parlement, conseiller général depuis 1952, président de la Société cantonale

d'agriculture et de viticulture depuis 1954. — M. Robert Moser (R) 46 ans, nouveau, conseiller général depuis 1952, député depuis 1953. Secrétaire de l'Ecole professionnelle commerciale et secrétaire de la Société suisse des employés de commerce depuis 1946. Membre romand du comité directeur de la SSEC, de la Commission centrale des examens d'employés de commerce (excepté pour la Suisse romande).

le rôle éminent joué par son défunt mari, M. André Corswant, tout d'abord au Conseil communal, puis au Conseil communal.

Quittant alors les bancs du très nombreux public qui assistait à cette première, Mme Barbezat s'en fut, au nom des candidates non élues, offrir une gerbe de fleurs à Mme Corswant.

### Constitution du bureau

M. Jean Hirsch (S), flanqué des trois plus jeunes conseillers élus, MM. Francis Perrin (POP) secrétaire, Jacques Huguenin (POP) et Charles Augsburger (S) questeurs, invita ensuite le législatif à constituer son bureau pour une année, après avoir souhaité que le travail se fasse en équipe pour le bien de la cité.

Voici la composition du bureau : Président : M. Louis Genilloud (R) ; premier vice-président : M. Philippe Thomi (POP) ; deuxième vice-président : M. Claude Jeangros (L) ;

dit-il ; et il critique avec la même violence le principe des bourgeois disant : « Deux bourgeois au Conseil communal, ou rien ! »

Les propos de M. Broillet déplurent souverainement non seulement à MM. Maurice Favre et André Brandt (R) qui lancèrent le mot de « diffamation », mais aussi à M. Jacques Kramer (S), qui mit les points sur les i pour rectifier les assertions de M. Broillet.

M. Maurice Favre tint à préciser que n'importe quel parti peut prendre les décisions qu'il veut et

### Tôles froissées

Une légère collision entre une voiture conduite par Mme M. G. de la ville, et un cyclomotoriste, M. C. G., s'est produite hier, vers 13 h. 20, à l'intersection de l'avenue Léopold-Robert et de la rue des Entilles. Pas de blessé, légers dégâts matériels.

*Hotes d'un PASSANT*

Suite de la première page

J'avais beau affirmer que je n'étais plus ministre que Ouin-Ouin ou son frère.

— Je comprends, M. le ministre voyage incognito...

Bref, tandis que mon Willy se torde, je fis un déjeuner de ministre... avec aussi, hélas ! une addition de ministre !

Dame ! noblesse oblige. Vous êtes d'accord ?

Depuis, je sais comment le bon Dr ranime les morts, guérit les vivants et soigne ses copains.

Il ajoute à ses curés des transfusions de bonne humeur.

Salut, Willy !

Le père Piquerez.